NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

RÉDUIRE L'IMPACT DE CERTAINES ACTIVITÉS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

NON VALIDE

ACTION IND&ART	Enjeux : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	Objectif : Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	
	Action **: Mettre en place un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires, l'agence de l'eau et le SMBV2A**	
	Orientation(s) SDAGE : B3, B6 et B7	
	Mesure(s) PDM UHR : IND01, IND04, IND08 et IND13	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : CCI ou CMA Communication / Sensibilisation : CCI, CMA, SMBV2A Travaux : artisans, entreprises Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2019 à 2023
Actions pré requises	Engager un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires et l'agence de l'eau
Actions liées	Action 22 du PPG médian « Rodez Agglomération »
Priorités	MOYENNE : action participant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux DCE - Masses d'eau avec une pression significative SDAGE 2016-2021 indice de danger « substances toxiques » global pour les industries
Contexte	Les villes de Rodez, Onet-le-Château et Villefranche de Rouergue abritent les plus grosses industries du département et une concentration importante d'activités artisanales. 46% des gisements de déchets des PME/TPE/artisanat estimés sur l'Aveyron proviennent du bassin Aveyron Amont (AEAG 2014). D'après le SDAGE 2016 2021, ils exercent une pression significative sur l'Aveyron « Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries ». Comme l'a montré le bilan du PPG de Rodez Agglomération 2011-2016, des pollutions des eaux par des rejets chroniques persistent sur le territoire, notamment dans les zones urbaines (rejet d'assainissement, rejet d'eaux de lavage, peinture, huile...).
Description technique	Ce qui a été fait : certains exutoires ou secteurs sont fréquemment à l'origine de pollutions (exutoires de gros collecteurs de pluviaux par exemple). Une surveillance est réalisée dans le cadre du PPG médian « Rodez Agglomération ». Les pollutions sont signalées via un formulaire papier et une information aux services de l'état compétents et au prestataire en charge de l'assainissement. L'origine de la pollution est recherchée. Si elle est identifiée, le responsable est sensibilisé à l'impact de son rejet. À ce jour, en l'absence d'une vision globale du fonctionnement de l'activité, des préconisations d'entretien sont émises. L'objet de cette fiche action est de proposer un accompagnement global vis-à-vis de la lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles. *Afin de pouvoir bénéficier des aides financières de l'agence de l'eau Adour Garonne, dans le cadre du 10ème programme, les professionnels doivent appartenir à des collectivités (communes ou EPCI-FP) conventionnées avec l'AEAG*. Cette fiche action reprend les pistes d'actions à identifier dans le cadre du contrat de de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles entre Rodez Agglomération, les chambres consulaires, l'agence de l'eau et le SMBV2A :

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

✓ **IND&ART-1 : diagnostics globaux des activités industrielles et artisanales présentes au niveau des trois principales villes (Rodez, Villefranche et Séverac),**

Ce qu'il est prévu de réaliser : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des artisans et industriels présents, il est proposé à travers cette action, d'élaborer une typologie des activités des 3 principaux pôles du bassin-versant (Séverac d'Aveyron, Rodez Agglomération, Villefranche de Rouergue), pour ensuite réaliser des diagnostics sur des activités représentatives.
Pour lancer son activité, une personne physique ou morale doit s'immatriculer au répertoire des métiers (activité artisanale) et/ou au registre du commerce et des sociétés (activité commerciale). Suite à cette déclaration au CFE, l'INSEE attribue un numéro SIRET et un code APE (activité principale de l'entreprise). À partir des bases de données de l'INSEE, les chambres consulaires (CMA et CCI) peuvent produire, à l'échelle des principales villes du bassin versant, des analyses sur le domaine d'activité, la taille des entreprises, le nombre de salariés, la production … Un des biais de cette analyse est relatif à l'adresse de domiciliation de l'entreprise (siège social) qui peut être différente de l'adresse où est physiquement exercée l'activité. Il s'agira de collecter également les données du Centres de Formalités des Entreprises (CFE), accompagnant spécifiquement les non sédentaires (ambulant ou forain).
Ces éléments sont particulièrement importants pour repérer des activités représentatives du bassin sur lesquelles des diagnostics plus précis pourront être menés afin de cerner les pratiques exerçant des pressions sur les milieux aquatiques.

✓ **IND&ART-2 : réalisation de diagnostics environnementaux dans des établissements pré-identifiés par les chambres consulaires (CCI/CMA) ou à l'origine d'une pollution accidentelle**

Ce qu'il est prévu de réaliser : Il s'agit de réaliser un diagnostic environnemental des activités représentatives, de manière à définir pour chaque « type d'activités » les pratiques et les équipements /aménagements à risques de pollution accidentelle : les conditions de stockage des produits, des conventions et autorisations de déversement, des raccordements et rejets aux réseaux, … .

Ces diagnostics feront aussi l'objet d'une identification des menaces, opportunités, forces, et faiblesses des activités, afin d'assurer la durabilité économique et sociale des actions proposées. Toutes les activités sont concernées, mais apparaissent prioritaires les microentreprises d'entretien de façades, les activités automobiles, les stations de lavage.
D'un commun accord entre les différents partenaires concernés par cette action (CCI, CMA, AEAG, SMBV2A), il est convenu de construire une méthodologie de diagnostic des activités adaptée au contexte du bassin versant Aveyron, bien que pouvant s'inspirer de méthodes déjà existantes. Il est prévu de réaliser 30 diagnostics, soit 10 par an.

✓ **IND&ART-3 : fiabiliser les systèmes d'épuration (eaux usées et pluviales) des entreprises, accompagner les collectivités dans la rédaction des conventions et autorisations de déversement, identifier les appuis techniques et financiers,**

Ce qu'il est prévu de réaliser : les diagnostics précédents permettront de mettre en évidence des pistes d'actions.
En concertation avec les services techniques et administratifs compétents (CCI, CMA, AEAG, Agence Française de la Biodiversité, SMBV2A) la politique d'intervention du contrat de rivière sur les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles sera définie : bassins versants ou secteurs prioritaires, condition de l'intervention (objectif opérationnel et typologie d'actions) accompagnement financier, ... Ceci sous-entendra de travailler par la suite sur plusieurs axes : fiabiliser les systèmes d'épuration (eaux usées et pluviales) des entreprises et accompagner les collectivités dans la rédaction des conventions et autorisations de déversement.
Ceci se traduira par la proposition d'un contrat de lutte contre les pollutions dispersées des activités artisanales et industrielles en 2021.

✓ **IND&ART-4 : accompagner le monde de l'artisanat et de l'industrie à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques**

Ce qu'il est prévu de réaliser : un stage de préparation à l'installation (SPI), d'une durée minimale de 30 heures, est obligatoire pour les porteurs de projet dans l'Artisanat qui demandent leur immatriculation, y compris les micro-entrepreneurs. Ce stage permet, par des cours et des travaux

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

	pratiques, aux futurs dirigeants de connaître les conditions de leur installation, les techniques de prévision et de contrôle de leur exploitation, les possibilités de formation continue, une approche sur les normes environnementales,... L'un des axes du contrat de rivière pourrait être l'édition d'un guide de préconisations concrètes, pour sensibiliser les futurs dirigeants aux pratiques impactant la qualité physico-chimique et chimique de l'eau. Par exemple, les bouches d'égout ne sont pas toutes reliées à la station d'épuration, …
Localisation	*Carte PPG Vallée Médiane (Rodez Agglo) : des points de rejets et des zones artisanales, commerciales, résidentielles*
Masse d'eau	FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou, FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFRR199_2 Le Merdans FRFRR201_4 L'Auterne

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	**Action**	**Maitre d'ouvrage**	**Coût estimatif**	**Plan de financement prévisionnel**							
				Agence de l'Eau		CCI		CMA		SMBV2A	
					… %		… %		… %		… %
2019	IND&ART-1	CCI / CMA	6 750 €	x							
	IND&ART-2	CCI / CMA	6 300 €	x							
2020	IND&ART-2	CCI / CMA	12 600 €	x							
2021	IND&ART-3	CCI / CMA / AEAG / SMBV2A	Animation	x							
	IND&ART-4	SMBV2A	4 500 € et Animation (15 jours)	x							

Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation programme « contrat de de lutte contre les pollution dispersées des activités artisanales et industrielles»

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

2022	IND&ART-3	Artisans Industriels	100 000 €	x							
	IND&ART-4	SMBV2A	Animation (2 jours)								
2023	IND&ART-3	Artisans Industriels	100 000 €	x							
	IND&ART-4	SMBV2A	Animation (2 jours)								
TOTAL			230 150 €								

Commentaires	(pour mémoire) Cette fiche action est conditionnée à la mise en place d'un contrat de lutte contre les pollutions diffuses prévu en 2021-2022 Pour le diagnostic global des activités industrielles et artisanales présentes au niveau des trois principales villes, ceci correspond à 14 journées de compilation de données pour la CCI et la CMA et 1 jour de restitution des résultats. Pour les 30 diagnostics environnementaux des pratiques, ceci correspond à 2 journées de calage méthodologique et de sélection des entreprises, 30 jours de visites terrain, 8 jours de compte-rendu individuel et 2 jours de restitution des résultats soit 42 jours de travail d'ingénieur / technicien. Les aspects financiers traduits dans l'action IND&ART-3 sont donnés à titre indicatif. Ils correspondent à un accompagnement de 10 à 20 entreprises. Pour le guide technique, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion d'1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €. Le coût lié à la rédaction est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (animation) en concertation avec les chambres consulaires.
Indicateur de suivi	Nombre de pollutions archivées, Résultat de l'étude typologique, Nombre de diagnostics d'établissements effectués, Nombre de travaux d'amélioration engagés, Nombre de guides diffusés
Partenaires	DDT, DREAL, CCI, CMA, SMBV2A, AEAG, FNAA Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile et le CNPA Conseil National des Professions de l'Automobile …
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- Recueillir l'avis de l'AEAG sur : o le nombre de diagnostics à envisager (30 ?) o les financements mobilisables avec et sans « contrat de lutte contre les pollutions » action INDART-3 - Recueillir l'avis de la CCI et de la CMA : o sur le diagnostic global (INDART-1), les diagnostics complémentaires (INDART-2), la sensibilisation (INDART-3) au regard de procédures équivalentes lancées avec la ville de Millau. o valider le calendrier prévisionnel et les aspects financiers.

NON VALIDE

ACTION AGRI	Enjeux : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	Priorité
	Objectif : Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	
	Action **: Mettre en place un contrat de lutte contre les pollutions diffuses liées aux activités agricoles**	
	Orientation(s) SDAGE : ……	
	Mesure(s) PDM UHR : ……	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : partenariat CA – ADASEA - SMBV2A Animation : SMBV2A Travaux : agriculteurs
Année(s) de réalisation	2019 à 2023
Actions pré requises	
Actions liées	Contrat territorial Serène
Priorités	TRES FORTE : actions dont la mise en œuvre est indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Masses d'eau dégradées : pression significative SDAGE 2016-2021 pollution diffuse azote et un déclassement de la masse d'eau mesuré en 2014 2015 2016 en IBD, des concentrations en NO3- > 18mg/l, et des concentrations en produits phytosanitaires supérieures aux normes de potabilité (>0,1 ug/l)
Contexte	Le bassin versant Aveyron amont est en partie en zone vulnérable (arrêté n°2015072-0003 du 13 mars 2015). D'après le SDAGE 2016-2021, 34 masses d'eaux superficielles (64 % de la surface du bassin versant) ont une pression significative diffuse azote (EDL 2013). Ceci correspond aux affluents de la rivière Aveyron en zone agricole, et 3 masses d'eau souterraines sur 4 ont une pression significative diffuse nitrate d'origine agricole. En dehors du bassin versant des Serènes, on note un manque de connaissances sur l'agriculture : assolement, fréquences de rotations, productions, chargements moyens, données socio-économiques, cahiers des charges des filières… Or ces éléments sont particulièrement importants pour d'une part, orienter les programmes d'actions futurs et d'autre part, repérer des exploitations représentatives du bassin sur lesquelles des diagnostics plus précis pourront être menés afin de cerner les pratiques défavorables aux milieux aquatiques
Description technique	✓ **AGRI-1 : Réaliser le bilan du contrat territorial Serène 2014-2018** Ce qui a été fait : afin de suivre l'avancement effectif du programme d'actions, un tableau de bord avec des indicateurs de suivi par action a été mis en place. Au-delà de l'évaluation de ces investissements, devant produire des effets sur les milieux aquatiques à plus ou moins long terme, des suivis sur les milieux aquatiques sont prévus avec des campagnes de suivi physico-chimique, piscicole (voir fiche action SUIVI2c), hydrologique et morphologique. Ce qu'il est prévu de réaliser : en 2019 un rapport d'évaluation global du contrat territorial Serène sera réalisé puis partagé avec le comité de pilotage. Il se basera sur le bilan technique des actions (taux d'engagement, atteinte des objectifs, ...), le bilan financier (taux d'engagement au regard des montants prévisionnels, ...), les enseignements des études et

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

travaux (résultats, perspectives, limites, ...), le ressenti des acteurs et élus (taux de participation, adhésion au projet, …)

✓ **AGRI-2 : Continuer la dynamique du contrat territorial Serène tout en étendant l'animation à de nouveaux territoires**

Ce qu'il est prévu de réaliser : poursuivre la dynamique sur la Serène et enclencher de nouvelles dynamiques sur d'autres bassins avec des problématiques agricoles. Ceci engendrerait, à partir de 2019, un temps partiel d'animation dédiée au BV de la Serène (¼ temps à ¾ temps).
Le bilan du contrat Serène, réalisé fin d'année 2018 – début 2019, permettra d'identifier les dynamiques à poursuivre, de définir les actions complémentaires à engager, de calibrer le temps d'animation sur le bassin des Serènes, ...
En parallèle, en 2019-2020 un état des lieux - diagnostic sera réalisé sur les bassins versants de l'Olip et de la Briane. L'analyse de l'état des masses d'eau et des pressions impactantes permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre et d'estimer le temps d'animation nécessaire.

✓ **AGRI-3 : Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane**

Ce qui a été fait : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des exploitations présentes, il est proposé à travers cette action, d'élaborer une typologie des exploitations agricoles du bassin versant de l'Olip et de la Briane, pour ensuite réaliser des diagnostics sur des exploitations représentatives. Cette étude typologique s'appuiera sur la méthode et les enseignements des études réalisées sur le bassin versant des Serènes.

Ce qu'il est prévu de réaliser : réaliser une typologie des exploitations du bassin versant de l'Olip et de la Briane (taille des exploitations, types de production, présence ou non de cultures irriguées, etc…), afin de cibler les exploitations représentatives du contexte qui feront l'objet de diagnostics agro-environnementaux. Les thématiques abordées seront : l'exploitation (données socio-économiques, chargement, autonomie, fertilisation, etc…), l'érosion des sols (S^2 labourée, pentes, rotations, % sol nu en hiver, gestion des haies, etc…), la gestion de la ressource en eau (irrigation), les bâtiments (besoins de travaux de mise aux normes), l'hydromorphologie (boisement des berges, encoches d'érosion, présence de zones humides, accès abreuvement, etc…). La finalité de ces diagnostics est d'identifier les pistes d'actions, à l'échelle de l'exploitation, permettant de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau, tout en identifiant les menaces, opportunités, forces, faiblesses de l'exploitation afin d'assurer sa durabilité économique et sociale.

NON VALIDE
DOCU L

Localisation	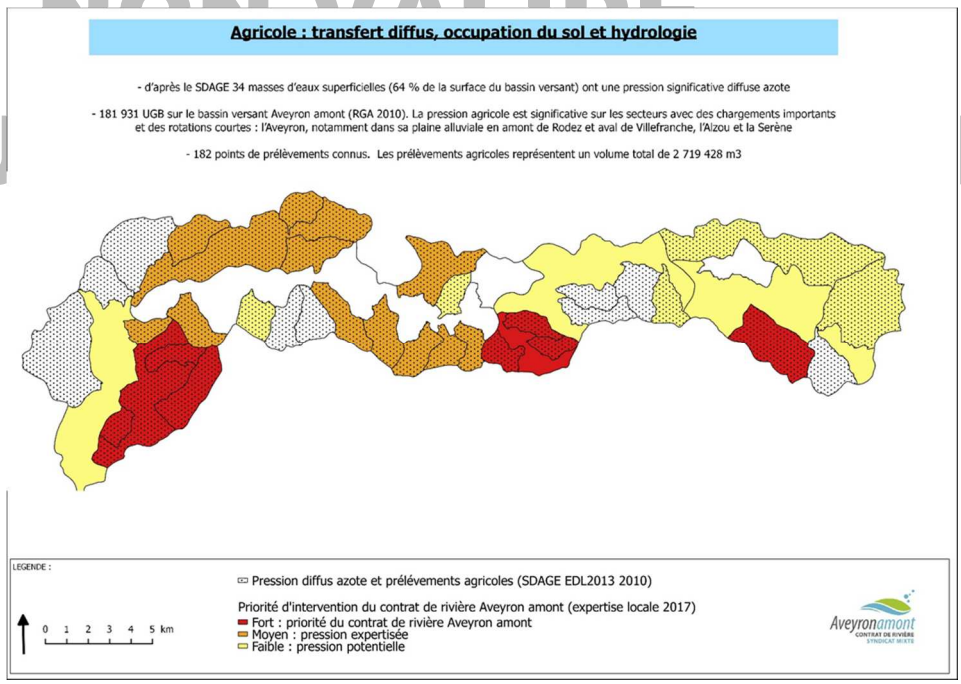
Masse d'eau	Afin de pouvoir travailler à l'échelle de l'exploitation agricole on identifie les bassins versants des Serènes, Briane et Olip FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_2 La Petite Serène FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFR 366 l'Olip

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitrise d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				Agence de l'Eau		CA 12		ADASEA D'OC		CD 12		SMBV2A	
					70 à 50 %		… %		… %				… %
2014-2018	AGRI-1		3 139 402 €										
2019	AGRI-1		Voir ANIM-2	x	Voir ANIM-2					x	Voir ANIM-2		
	AGRI-2	SMV2A	Voir ANIM-2	x	Voir ANIM-2					x	Voir ANIM-2		
	AGRI-3	CA 12	6 750 €	x	3 375 €	x							
2020	AGRI-2	SMV2A	Voir ANIM-2	x	Voir ANIM-2					x	Voir ANIM-2		
	AGRI-3	ADASEA D'OC	18 900 €	x	9 450 €								
2021	AGRI-2	SMV2A											

Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme «dynamique territoriale »

2022	AGRI-2	SMV2A											
2023	AGRI-2	SMV2A											
TOTAL													

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

Commentaires	AGRI-1 : le montant financier indiqué correspond au volume financier prévisionnel prévu dans le cadre du contrat territorial Serène 2014-2018 AGRI-2 : en 2019 et 2020 le coût de cette action correspond à de l'animation réalisée par le personnel du SMBV2A. Au regard des programmes d'actions identifiées, une actualisation du contrat sera proposée en 2021-2022. AGRI-3 : en 2019 réalisation de l'étude typologie des exploitations et en 2020 réalisation de 30 diagnostic-agroenvironnementaux
Indicateur de suivi	Études typologiques du bassin versant de l'Olip et de la Briane, 30 diagnostics agro-environnementaux
Partenaires	CA, ADASEA D'OC, SMBV2A, AEAG, DDT
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- Recueillir l'avis de l'AEAG sur : le nombre de diagnostics à envisager (30 ou 14 ?) - Recueillir l'avis de la CA et de l'ADASEA sur l'engagement de diagnostics en 2019 et 2020 adaptés au contexte Briane et Olip - SMBV2A CT Serène : intégrer les remarques et avis du COPIL Serène sur les suites à donner à la démarche

NON VALIDE

ACTION FORET	Enjeux : Une eau de qualité compatible pour tous les usages, dont l'AEP	
	Objectif : Réduire l'impact de certaines activités sur la qualité de l'eau	
	Action **: Améliorer la connaissance sur l'activité sylvicole**	
	Orientation(s) SDAGE : GOU01, GOU03	
	Mesure(s) PDM UHR : MIA10	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études : partenariat CRPF SMBV2A Communication / Sensibilisation : CRPF, ONF, MSA, SMBV2A
Année(s) de réalisation	2019 à 2023
Actions pré requises	
Actions liées	

Priorité	FAIBLE : action confortant l'atteinte les objectifs de bon état des masses d'eau - Réduction du risque d'inondation par une diminution des vitesses de ruissellement et de mobilisation des rémanents - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la protection de la ressource vis-à-vis des enjeux DCE, AEP
Contexte	La forêt, qui occupe 22% de la surface du bassin versant, se situe sur les contreforts du Lévézou, sur les Causses et sur les pentes encaissées des vallées. La surface boisée du département de l'Aveyron permet une production annuelle brute de 1 million de m^3 dont 70 % de feuillus et 30 % de conifères. La forêt, essentiellement privée, est morcelée : elle appartient à plus de 63 000 propriétaires. La ressource locale en bois est donc importante mais peu valorisée car sous exploitée. L'activité sylvicole est mal connue sur le bassin versant. Certaines pratiques, notamment, sur les sites référencés (NATURA 2000, ZNIEFF), à proximité de cours d'eau ou de captages d'eau potable (forêt des Palanges), pourraient être impactantes.
Description technique	✓ **FORET-1 : Diagnostics globaux des activités sylvicoles du bassin versant** Ce qu'il est prévu de réaliser : dans un contexte où il serait trop fastidieux de réaliser un diagnostic auprès de la totalité des acteurs du monde sylvicole présents, il est proposé d'élaborer une typologie des activités liées aux 3 principaux types de gisement forestier : les contreforts du Lévézou, les zones de Causses et les vallées encaissées du Ségala. Ces éléments sont particulièrement importants pour d'une part, orienter les programmes d'actions futurs et d'autre part, repérer des pratiques de gestion et d'exploitation représentatives du bassin sur lesquelles des diagnostics plus précis pourront être menés afin de cerner les plus défavorables aux milieux aquatiques. ✓ **FORET-2 : Réalisation de diagnostics environnementaux chez des propriétaires forestiers pré-identifiés par le CRPF** Ce qu'il est prévu de réaliser : il s'agit de réaliser un diagnostic environnemental des pratiques de gestion forestière pour quelques exploitations ciblées du contexte « contreforts du Lévézou ». Seront notamment analysés : les itinéraires sylvicoles, les pratiques d'exploitation et de débardage et la création de dessertes. Une attention particulière sera portée sur les pollutions accidentelles, les risques d'érosion des sols, le colmatage des ruisseaux, … D'un commun accord entre les différents partenaires concernés par cette action (CRPF, CMA, SMBV2A), il est convenu de construire une méthodologie de diagnostic adaptée au contexte du

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

	bassin versant Aveyron, bien que pouvant s'inspirer de méthodes déjà existantes. Il est prévu de réaliser 10 diagnostics. ✓ **<u>FORET-3 : Accompagner la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques</u>** <u>Ce qu'il est prévu de réaliser :</u> des réunions d'information pourraient être organisées auprès des propriétaires forestiers, des gestionnaires, des exploitants et des entrepreneurs de travaux forestiers. Des contacts pourraient être pris avec la MSA pour effectuer une formation auprès des ETF qui s'installent. L'un des axes du contrat de rivière pourrait être l'édition d'un guide de préconisations concrètes, pour limiter les impacts sur la qualité physico-chimique et chimique de l'eau.
Localisation	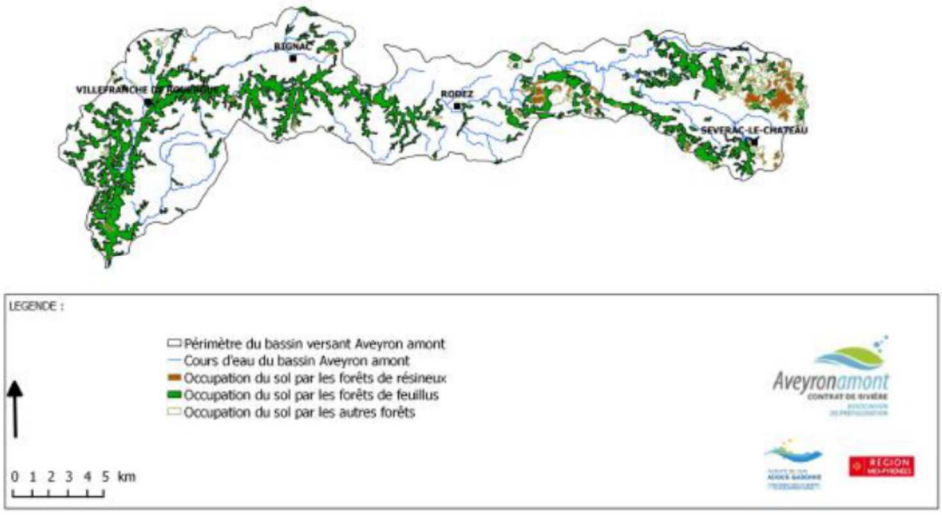
Masse d'eau	FRFRR200_2 Ruisseau de Lugagnac FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR374 La Maresque Montpourquiè FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR199_1 Le Verlenque FRFRR199_2 Le Merdans FRFRR199_3 Ruisseau de Cuge FRFRR200_1 Ruisseau du Mayroux FRFRR200_4 Ruisseau de Laval FRFRR200_5 Ruisseau Rieutord des Plallanges

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	**Action**	**Maitre d'Ouvrage**	**Coût estimatif**	**Plan de financement prévisionnel**							
				Agence de l'Eau		DRAAF		…..		SMBV2A	
					… %		… %		… %		… %
2018											
2019											

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

2020	FORET-1	CRPF – SMBV2A	3 500 €	x		x					
2021	FORET-2	CRPF – SMBV2A	10 000 €	x		x					
2022	FORET-3	CRPF	2 250 €	x		x				x	
	FORET-3	SMBV2A	4 500 €	x		x				x	
TOTAL			20 250 €								

Commentaires	Pour le diagnostic global des activités sylvicoles présentes au niveau des trois principales entités paysagères, ceci correspond à 5 journées de compilation de données pour le CRPF et 1,5 jour de restitution des résultats, soit 6.5 jours de travail d'ingénieur / technicien. Pour les 10 diagnostics environnementaux des pratiques de gestion forestière et d'exploitation à l'échelle de propriétés, ceci correspond à 3 journées de calage méthodologique et de sélection des propriétés, 10 jours de visites terrain, 5 jours de compte-rendu individuel et 2 jours de restitution des résultats, soit 20 jours de travail d'ingénieur / technicien. Pour la réunion de sensibilisation des propriétaires, ceci correspond à 2.5 journées de préparation (dont envoi des courriers), et 0.5 journée d'animation, soit 3 jours de travail de technicien / secrétaire et 250 € de frais postaux. Pour le guide technique, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion d'1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €. Le coût lié à la rédaction est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (animation) en concertation avec le CRPF (1 jour de relecture).
Indicateur de suivi	Résultat de l'étude typologique, Nombre de diagnostics effectués, Nombre de guides diffusés
Partenaires	AEAG, SMBV2A, CRPF, ONF, Gestionnaires, ETF, Exploitants, MSA, DDT, DREAL, ……
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- SMBV2A : finaliser les aspects aides financières de la fiche action : AEAG, CD12 (dans le cadre des TPE ?, région ?, Europe ?

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES, EN PARTICULIER LES ZONES HUMIDES, L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU ET LES TÊTES DE BASSIN VERSANT

NON VALIDE

ACTION EROSION	Enjeux : Un bon fonctionnement hydromorphologique des milieux aquatiques	
	Objectif : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, en particulier les zones humides, l'hydromorphologie des cours d'eau et les têtes de bassin versant	
	Action **: Limiter l'érosion des sols et diminuer le colmatage des cours d'eau**	
	Orientation(s) SDAGE : B9 – B19 – B22 - D22	
	Mesure(s) PDM UHR : AGR02 - AGR04	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Études / Diagnostics : CA ; AHP ; FDAPPMA ; SMBV2A Travaux / Acquisitions : Agriculteurs Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation	2019 à 2023
Actions pré requises	Néant
Actions liées	Action B3 du contrat territorial Serène
Priorité	FORTE : actions dont la mise en œuvre est indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Masses d'eau dégradée : par un ensablement et un colmatage du lit mineur - Améliorer la protection de la ressource et de l'état des masses d'eau
Contexte	80 % du linéaire des cours du bassin versant des Serènes est affecté par un ensablement supérieur à 25%. Les actions A5 et A10 du contrat territorial Serène établissent un lien entre érosion des sols agricoles et ensablement des cours d'eau. Il semble opportun d'accompagner les exploitants agricoles victimes d'érosion dans la préservation de leur capital sol.
Description technique	Ce qui a été fait : en 2017 élaboration du diagnostic érosion avec la chambre d'agriculture et l'association arbres, haies, paysages (modèle PAT Cone-Durenque et Jaoul). En 2017-2018 réalisation des diagnostics érosion dans le cadre du contrat territorial Serène. **Bassin versant prioritaires :** - Bassin versant des Serènes : suite au bilan du contrat territorial, les actions ci-dessous pourront être reconduites de 2019 à 2021 - Olip et Briane ✓ **EROSION-1, cartographier l'aléa et le risque d'érosion à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont et des bassins versant de l'Olip et de la Briane** Ce qu'il est prévu de réaliser : cartographier l'aléa érosion du bassin versant Aveyron amont au regard de critères pédologiques, géomorphologiques et climatiques. Puis définir les zones à risques fort au regard de l'occupation du sol et des pratiques agricoles et/ou sylvicoles. Un zoom sera effectué sur les bassins de l'Olip et de la Briane. ✓ **EROSION-2, améliorer la connaissance sur le colmatage des cours d'eau** Ce qui a été fait : Au vu des contraintes naturelles et des pressions anthropiques rencontrées, le colmatage minéral du substrat des cours d'eau est une problématique récurrente dans le département de l'Aveyron. La FDAPPMA a réalisé une étude pour identifier des protocoles simples de mesure et de suivi du colmatage. Un effort d'échantillonnage important a été réalisé sur la période 2015 – 2016 – 2017 : 33 stations dans le bassin versant Aveyron amont. L'enjeu est d'enrichir la compréhension du colmatage, de développer des indicateurs ou valeurs guides afin d'identifier les conséquences des pressions anthropiques, et d'évaluer le bénéfice des actions de restauration.

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

	Ce qu'il est prévu de réaliser : …… FDAPPMA ….. sur les bassins de l'Olip et de la Briane. ✓ **EROSION-3, réaliser des diagnostics érosion (Action B3a du Contrat Territorial Serène)** Ce qu'il est prévu de réaliser : ces diagnostics visent à diminuer le risque érosion, sur les parcelles les plus sensibles, en allongeant la durée des prairies temporaires. Dans un souci de conserver les équilibres économiques (part des cultures de vente, autonomie fourragère, …) un travail complémentaire est effectué pour modifier les assolements et les rotations de l'exploitation. Un diagnostic bocage, assorti de préconisations, est aussi proposé afin de limiter la vitesse de ruissellement. Un bilan 3 ans après le diagnostic initial sera réalisé afin de voir les changements pris en compte et d'en évaluer les incidences. Ces diagnostics seront conduits par la Chambre d'Agriculture et l'association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron. ✓ **EROSION-4, engager des MAEC pour limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure …….. du PDRR 2015-2020 (Action B3b du Contrat Territorial Serène)** Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs volontaires les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visant d'une part à limiter l'érosion et les transferts de polluants liés, et d'autre part à s'assurer d'un bon état de conservation des zones humides existantes (une fois l'étude d'inventaire livrée). Les mesures suivantes pourraient être proposées : reconversion des terres arables par un couvert herbacé pérenne (Couver 06), entretien des haies localisées de manière pertinente (Linea 01), absence totale de fertilisation minérale et organique azotée (hors apport éventuel par pâturage) sur prairies sur les BV d'alimentation des zones humides (Herbe 03), gestion des milieux humides (Herbe 13),... ✓ **EROSION-5, aider à l'investissement de matériel visant à limiter l'érosion et les transferts de polluants (mesure 4.1.3 du PDRR 2015-2020) (Action B3c du Contrat Territorial Serène)** Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs de soutenir les dépenses pour les équipements de lutte contre l'érosion : matériel améliorant les pratiques culturales, matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts et de l'enherbement des inter-cultures et inter-rangs ou pour les zones de compensation écologique, matériel permettant de limiter le travail du sol (voir fiche mesure 4.1.3 du PDRR 2015-2020) ✓ **EROSION-6, implanter des haies mesure 4.4.1 du PDRR 2015-2020 (Action B3d du Contrat Territorial Serène)** Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux agriculteurs de planter des haies. Cette action comprend le matériel végétal, le paillage, la protection des plants et la main d'œuvre. Les zones stratégiques d'implantation des haies seront définies préalablement lors du diagnostic érosion.
Localisation	*Carte de la sensibilité des sols à l'érosion*

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

Masse d'eau	FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR377_1 Ruisseau de Marmont FRFRR377_2 La Petite Serène FRFRR377_4 Ruisseau de Cassurex FRFR 366 l'Olip

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	**Action**	**Maitres d'ouvrages**	**Coût estimatif**	**Plan de financement prévisionnel**									
				Agence de l'Eau		Chambre d'Agriculture		AHP		Agiculteurs		SMBV2A	
					50 % à 80%		25 %		25%		25%		25 %
2019	EROSION-1	CA ou SMBV2A ?	4 000 €										
	EROSION-4	Agriculteurs	31 000 €		31 000 €								
	EROSION-5	Agriculteurs	40 000 €		16 000 €						24 000 €		
	EROSION-6	Agriculteurs	6 500 €						2 990 €		3 510 €		
2020													
	EROSION-3	CA et AHP											
	EROSION-4	Agriculteurs	31 000 €		31 000 €								
	EROSION-5	Agriculteurs	40 000 €		16 000 €						24 000 €		
	EROSION-6	Agriculteurs	6 500 €						2 990 €		3 510 €		
2021	EROSION-3	CA et AHP	4 500 €		2 250 €		563 €		563 €				1 125 €
	EROSION-4	Agriculteurs	31 000 €		31 000 €								
	EROSION-5	Agriculteurs											
	EROSION-6	Agriculteurs											
2022	EROSION-3	CA et SMBV2A											
	EROSION-4	Agriculteurs	31 000 €		3								
	EROSION-5	Agriculteurs											
	EROSION-6	Agriculteurs											
2023	EROSION-4	Agriculteurs	31 000 €		31 000 €								
	EROSION-5	Agriculteurs											
	EROSION-6	Agriculteurs											
TOTAL													

Avenant contrat de rivière 2021-2022 : actualisation du programme « dynamique territoriale »

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

Commentaires	EROSION-1 : Estimatif des coûts de la cartographie de l'aléa et du risque inondation : 4 000 €. Le coût estimatif d'indemnisation d'un stagiaire sur 6 mois (y compris les frais de déplacement) est d'environ 3000 €. Il convient également d'intégrer des journées en vue d'encadrer le stagiaire (1 000 €) EROSION-2 : Estimatif des coûts de suivi colmatage cours d'eau : …FDAPPMA EROSION-3 : Estimatif des coûts des diagnostics érosion : réalisation et suivi estimé à 1 125 € par diagnostic, évaluation des actions engagées suite au diagnostic (en 2021) 4 500 €. Cette action fera l'objet d'une actualisation au regard de l'action AGRI-2 dans le cadre d'un avenant au contrat de rivière 2021-2022. EROSION-4 : Estimatif du coût de la mise ne place des MAEC …CT Serène EROSION-5 : Estimatif du coût de la mise en place des investissements de matériel ……CT Serène Cette action fera l'objet d'une actualisation au regard de l'action AGRI-2 dans le cadre d'un avenant au contrat de rivière 2020-2022. EROSION-6 : Estimatif du coût pour l'implantation de haies ……CT Serène Cette action fera l'objet d'une actualisation au regard de l'action AGRI-2 dans le cadre d'un avenant au contrat de rivière 2020-2022.
Indicateur de suivi	Carte d'aléa et risque érosion, Nombre de diagnostics réalisés,
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Arbres Haies et Paysages, FDAPPMA, AEAG, Agriculteurs, Europe (FEADER), Région Occitanie, SMBV2A …
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- FDAPPMA : faut-il prévoir un suivi colmatage 2018-2022 ? sur l'Olip, la Serre, la Briane, les Serènes, … - Chambre d'agriculture : qui porte l'accueil d'un stagiaire pour étudier l'aléa érosion sur le bv Aveyron amont ?

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

NON VALIDE

ACTION PE	Enjeux : Une ressource en eau durable	
	Objectif : Améliorer la gestion de la ressource en eau	
	Action **: Améliorer la gestion des plans d'eau**	
	Orientation(s) SDAGE : A9 – A10 – D13 - D15	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU03 - RES06 - MIA03	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Études / Diagnostics : SMBV2A en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, FDAPPMA Travaux : propriétaires
Année(s) de réalisation	2019 à 2023
Actions pré requises	Néant
Actions liées	Action B2 du contrat Serène
Priorité :	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Acquérir des connaissances en vue de prioriser les secteurs d'intervention permettant d'améliorer la gestion de la ressource en eau - Améliorer la gestion des usages en cas de sécheresse
Contexte	En 2012, les prélèvements agricoles représentent un volume total de 2 719 428 m^3 répartis sur 182 points de prélèvements dont 82 % en retenues, 17 % en rivière et 1 % dans les eaux souterraines (SIE 2012). Au total, 1 477 plans d'eau ont été identifiés (BD TOPO). Le volume stocké, en appliquant une extrapolation ratio surface-volume, est estimé à 6,3 Mm^3. La concentration des plans d'eau est particulièrement importante sur les masses d'eau des Serènes (> 2 plan d'eau par km^2), de l'Alzou et de la Brianelle (> 1,5 plan d'eau par km^2). Ces trois masses d'eau présentent des conditions d'étiages sévères et l'impact des plans d'eau est actuellement mal connu, notamment en période d'étiage. À travers les actions A1 et A3 du contrat territorial Serène, l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie du bassin versant et sur le gradient thermique longitudinal des cours d'eau a pu être démontré. Cette modélisation hydraulique a permis d'identifier les leviers et les secteurs prioritaires d'action. Il semble opportun d'accompagner techniquement les propriétaires de plans d'eau du bassin versant des Serènes qui le souhaitent, dans une gestion optimisée.
Description technique	Ce qui a été fait : réalisation de chantiers expérimentaux d'optimisation environnementale de 2 plans d'eau (action B2 du contrat territorial Serène), où des solutions techniques appropriées ont été approchées. ✓ **PE-1, étudier l'impact de la densité des plans d'eau sur l'hydrologie des bassins versant de l'Alzou et de la Brianelle** Ce qui a été fait : étude sur l'impact cumulé des plans d'eau du bassin versant de la Serène (actions A1 et A3 du contrat territorial Serène) Ce qu'il est prévu de réaliser : une étude sur l'impact cumulé des plans d'eau, sur les bassins versants de l'Alzou et de la Brianelle, assortie de propositions opérationnelles d'actions. Les différentes étapes de cette étude seront : 1/ inventaire des plans d'eau (collecte des données DDT, …), 2/ caractérisation des différents usages (irrigation sur la base des données prélèvements, agrément, sans usage …), 3/ analyse des impacts cumulés (modélisation pluie-débit, suivi thermique, …), 4/ proposition d'actions (prospective, via la modélisation pluie débit, des propositions et priorités d'actions)

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

	✓ **PE-2, étudier l'impact de la densité des plans d'eau sur les milieux aquatiques** Ce qu'il est prévu de réaliser : …. Ce qui a été fait : Suite au bilan du contrat territorial, elles pourront être reconduites en 2019 à 2021 sur le bassin versant des Serènes. Ces accompagnements pourront également s'élargir aux bassins versants de l'Alzou et de la Brianelle. ✓ **PE-3, réaliser des diagnostics de plans d'eau (Action B2b du Contrat Territorial Serène)** Ce qu'il est prévu de réaliser : proposer aux propriétaires volontaires, un diagnostic des plans d'eau permettant de caractériser les ouvrages et leurs usages, d'évaluer leur impact éventuel sur les milieux aquatiques (débit réservé, impact thermique, blocage sédimentaire, etc...), et d'identifier les contraintes de gestion. *In fine,* ce diagnostic aboutit à la proposition de solutions techniques et financières permettant de concilier l'usage du plan d'eau (irrigation, récréatif, etc...) et la préservation des milieux aquatiques. Les solutions techniques proposées peuvent être des plus simples (ex : consignes d'entretien) aux plus lourdes (ex : préconisation de travaux de mise en dérivation de l'ouvrage). Ces diagnostics seront prioritairement ciblés sur les ouvrages en barrage de cours d'eau, et sur les sous-bassins versants plus fortement impactés (sur la base des conclusions des études). ✓ **PE-4, Réaliser des travaux de mise à niveau environnementale des plans d'eau (mesure 4.4.1 du PDRR 2015-2020 (Action B2b du Contrat Territorial Serène)** Ce qu'il est prévu de réaliser : Ces travaux concernent la mise à niveau environnementale des étangs et plans d'eau (débit réservé, vidange, circulation des organismes), hors déversoir de crue. Il s'agit par exemple de moines, grilles, systèmes de vidange... Il est prévu de proposer ces travaux aux propriétaires et/ou gestionnaires d'ouvrages ayant bénéficié d'un diagnostic préalable (action PE-3), faisant ressortir un besoin d'équipement.
Localisation	*Carte de la densité des plans d'eau avec une identification des bv de l'Alzou, Brianelle et Serène*
Masse d'eau	FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR369_2 La Garrigue FRFRR369_3 La Brianelle FRFRR369_4 Ruisseau d'Inières FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFRR373_1 Le Roudillou FRFRR373_2 L'Alze FRFRR373_3 L'Alzure FRFRR373_4 L'Algouse

Estimation des coûts et financements (2018-2022)				
		Maitre d'ouvrage		**Plan de financement prévisionnel**

Année	Action		Coût estimatif	Agence de l'Eau		Chambre d'Agriculture		FEADER		Propriétaires		SMBV2A	
					50 % à 35%		25 %		40 %		25%		25 %
2019	PE-3	CA 12 – SMBV2A	3 600 €	x	1 800 €	x	900 €					x	900 €
	PE-4	Propriétaires	150 000 €		52 500 €			x	60 000 €	x	37 500 €		
2020	PE-3	CA 12 – SMBV2A	3 600 €	x	1 800 €	x	900 €					x	900 €
	PE-4	Propriétaires	150 000 €		52 500 €			x	60 000 €	x	37 500 €		
				x								x	
2021	PE-1		40 000 €	x	20 000 €								
	PE-4	Propriétaires	150 000 €		52 500 €			x	60 000 €	x	37 500 €	x	
2022	PE-3	CA 12 – SMBV2A	1 800 €	x	900 €	x	450 €					x	450 €
	PE-4	Propriétaires	150 000 €		52 500 €			x	60 000 €	x	37 500 €		
2023													
TOTAL													

Commentaires	PE-1 : Estimatif des coûts de l'étude au regard de l'étude sur l'impact cumulé des plans d'eau sur le bassin versant de la Serène (15 000€) et sur l'amélioration de la connaissance thermique des cours d'eau (6 000 €). PE-3 : Estimatif des coûts des diagnostics de plans d'eau : élaboration du diagnostic (en 2017) 1 800 €, réalisation et suivi estimé à 540 € par diagnostic, évaluation des actions engagées suite au diagnostic (en 2021) 1 800 €. Financièrement cette prestation ne prend en charge que les frais engagés par la chambre d'agriculture, le coût lié à la réalisation du diagnostic par le personnel du SMBV2A étant déjà cofinancé par l'AEAG (ANIM-2). PE-4 : Estimatif du coût des travaux d'optimisation environnementale des plans d'eau : 30 000 € maxi de travaux par plan d'eau. Ceci correspond à des travaux classiques de mise en dérivation (par exemple le site de Cavagnal). S'il s'avère qu'il faut réaliser des travaux annexes de mise aux normes hydrauliques, en lien avec la sécurité des ouvrages, le coût de l'opération peut augmenter fortement sans possibilité de mobiliser des financements complémentaires au titre de la mesure PDRR. Dans ce cas de figure il conviendra de ne pas engager le dossier dans la mesure où le risque de surcoûts importants pour le propriétaire décrédibiliserait indirectement l'action.
Indicateur de suivi	Rapports d'études, identification en COTEC des actions opérationnelles, Nombre de diagnostics réalisés, nombre de plans d'eau inscrits à la mesure 4.4.1 du PDRR
Partenaires	Chambre d'Agriculture, DDT, AEAG, FDAPPMA, SMBV2A, Propriétaires
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- FDAPPMA : des propositions techniques pour l'opération « PE-2, étudier l'impact de la densité des plans d'eau sur les milieux aquatiques », y-a-t-il besoin de suivis complémentaires aux existants ? - PE-1 : maitrise d'ouvrage SMBV2A ? financements région, état ?

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

IMPLIQUER LA POPULATION DANS LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

NON VALIDE

ACTION SENSIBILI	Enjeux : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	Objectif : Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques	
	Action : Sensibilisation scolaires	
	Orientation(s) SDAGE : A1, A2	
	Mesure(s) PDM UHR : GOUV02	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	Animation : SMBV2A Maîtres d'ouvrage : SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D'OC, service ENS département, AHP12, …
Année(s) de réalisation	2019 à 2023
Actions pré requises	Néant
Actions liées	PPGs, CT Serène
Priorité	MOYENNE: participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Conforter une vision de bassin versant
Contexte	La sensibilisation dès le plus jeune âge est une véritable plus-value pour les futurs (ou potentiels) habitants du territoire. Ce type d'action est fortement apprécié par les écoles et peut facilement s'intégrer aux programmes scolaires. Cette action s'adresse avec des formats différents, à trois niveaux de scolarité : les primaires avec la découverte d'un milieu aquatique (cours d'eau, étang ou zone humide) à proximité immédiate de leur établissement, les collégiens avec une approche multithématique de la gestion intégrée de l'eau, les lycées professionnels avec des cas pratiques et expérimentations intégrés à leurs formations sur la gestion de l'environnement et de l'eau.
Description technique	✓ **SENSIBILI-1, Mon école mon cours d'eau** Ce qui existe déjà : le SMBV2A propose des animations gratuites pour l'école sur 1/2 journée, sur la thématique de la découverte des milieux aquatiques. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la fragilité de l'écosystème aquatique de façon ludique, en s'appuyant sur un exemple local (ateliers en bord de rivière). Chaque année il est fait appel à un prestataire sur la base d'une mise en concurrence annuelle (CPIE, École de pêche, LPO...). Ce qu'il est prévu de réaliser : au vu du retour d'expérience et de la volonté locale (demandes des écoles et des collectivités) il s'agira de continuer l'opération Mon École Mon Cours D'eau. Tous les ans 40 classes du bassin versant Aveyron Amont pourront bénéficier de l'opération. ✓ **SENSIBILI-2, Les pieds dans l'eau au collège**, comprendre les enjeux et actions de la gestion des milieux aquatiques Ce qui existe déjà : le département de l'Aveyron propose aux 6ème et 5ème des animations de 2 heures sur les Espaces Naturel Sensibles du territoire : « Collegi'ENS ». Depuis plusieurs années, le SMBV2A participe aux animations sur le site de Maymac à Rignac. Cette intervention du syndicat permet d'aborder sur site l'enjeu de la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant et de présenter des actions concrètes de préservation et restauration des milieux aquatiques. Ce qu'il est prévu de réaliser : poursuivre et renforcer le partenariat avec le Département dans le cadre de « Collégi'ENS », sur les sites en lien avec les milieux aquatiques du bassin versant. Promouvoir et coordonner l'organisation sur le bassin versant des cycles de conférences de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre d'un parcours coordonné « Clés en mains » pour les classes participant déjà à « Collégi'ENS », permettant d'allier une vision globale de la gestion intégrée aux visites de terrain concrètes.

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

	✓ **SENSIBILI-3, Expérimentation avec les lycées professionnels** Ce qui existe déjà : participation auprès des lycées professionnels agricoles du bassin versant, selon les opportunités, à des projets pédagogiques sur la préservation des milieux aquatiques et à la gestion durable de la ressource en eau. Ce qu'il est prévu de réaliser : des modules pédagogiques seront mis en place afin de tester les pratiques innovantes contribuant au bon fonctionnement des milieux aquatiques tout en maintenant une activité économique productive. Il s'agira, par exemple, d'enseignements et d'expérimentations agricoles sur l'agro-pastoralisme en prairies humides (rendement et valeur fourragère, suivi sanitaire des troupeaux, …), sur l'implantation de haies double rang (choix des essences et de la localisation d'implantation, ….), …. Au besoin ces journées associeront des experts dans le domaine : conseillers des chambres consulaires, de la cellule d'assistance technique zones humides, de l'association arbres haies et paysages, …
Localisation	
Masse d'eau	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	**Action**	**Maitres d'ouvrages**	**Coût estimatif**	**Plan de financement prévisionnel**							
				Agence de l'Eau		Conseil Départemental		….		SMBV2A	
					100 à 50 %		100 à 25 %		… %		40 à 20 %
2018	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000 €	x	7 000 €	x	3 500 €			x	3 500 €
	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP …						x			
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4 (7 jours)	x						x	
2019	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000 €	x	7 000 €	x	3 500 €			x	3 500 €
	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP …						x			
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4 (7 jours)	x						x	
2020	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000	x	7 000 €	x	3 500 €			x	3 500 €
	SENSIBILI-2	AEAG – CD12		x		x					

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

	SENSIBILI-2	SMBV2A	ANIM-4 (7 jours)	x		x				x	
	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP …						x			
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4	x						x	
2021	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000	x	7 000 €	x	3 500 €			x	3 500 €
	SENSIBILI-2	AEAG – CD12		x		x					
	SENSIBILI-2	SMBV2A	ANIM-4 (7 jours)	x		x				x	
	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP …						x			
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4	x						x	
2022	SENSIBILI-1	SMBV2A	14 000	x	7 000 €	x	3 500 €			x	3 500 €
	SENSIBILI-2	AEAG – CD12		x		x					
	SENSIBILI-2	SMBV2A	ANIM-4 (7 jours)	x		x				x	
	SENSIBILI-3	CA12 - CATZH - AHP …						x			
	SENSIBILI-3	SMBV2A	ANIM-1 ; 2 ; 4	x						x	
TOTAL										x	17 500 €

Commentaires	SENSIBILI-1 : 7 000€/an pour animations par un prestataire externe, + frais de maîtrise d'œuvre en fonctionnement (7 jours par an), les éventuels déplacements étant pris en charge directement par les établissements scolaires si nécessaire (cas où absence de site propice dans un rayon de 2km) SENSIBILI-2 : Coût de fonctionnement compris dans le poste de technicien rivière (opération coordonnée directement par le SMBV2A et participation à l'opération existante sous MO du Département), à hauteur de x journées par an, comprenant l'animation dans le cadre de Collégi'ENS et la promotion-coordination des cycles de conférence. SENSIBILI-3 : Cette opération est portée par les partenaires dans le cadre de leurs opérations de sensibilisation et est comprise, en fonction de leur nature, dans les postes d'animateurs ou de technicien rivière (ANIM-1 ; 2 ; 4) pour le SMBV2A.
Indicateur de suivi	Nombre de journées réalisées, Nombre d'élèves sensibilisés
Partenaires	SMBV2A, CPIE, LPO, FDAPPMA, AEAG, ADASEA D'OC, service ENS département …

NON VALIDE

ACTION SENSIBILI	Enjeux : Une approche concertée sur les questions de l'eau	
	Objectif : Impliquer la population dans la préservation des milieux aquatiques	
	Action : **Promouvoir les pratiques innovantes (agricoles, industrielles, sylvicoles, urbaines…) conciliant usage et préservation des milieux aquatiques**	
	Orientation(s) SDAGE : A9 – A10 – B10 – B11 - B13	
	Mesure(s) PDM UHR : GOU02 - AGR04	

Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	SMBV2A et Chambres Consulaires
Année(s) de réalisation	2019 à 2023
Actions pré requises	Néant
Actions liées	CT Serène
Priorité	MOYENNE: participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Conforter une vision de bassin versant
Contexte	Les programmes territorialisés, identifiés précédemment, ont pour objectif l'amélioration de l'état des milieux aquatiques à travers des expérimentations locales. Partager à l'échelle du bassin versant les actions approuvées localement est un levier fort pour permettre à d'autres acteurs de s'engager.
Description technique	L'objectif est de favoriser les échanges entre des acteurs qui rencontrent des problématiques et ceux qui ont mis en place des solutions alternatives conciliant leur usage et la préservation des milieux aquatiques ✓ **SENSIBILI-4, organisation d'événements techniques :** Ce qui a été fait : sur le territoire des Serènes, organisation et mise en œuvre d'une journée technique annuelle à destination des professionnels agricoles (agriculteurs, techniciens agricoles, etc...), avec évocation d'un sujet différent chaque année. Ce qu'il est prévu de réaliser : continuer les journées à destination des agriculteurs et organiser, sur le même principe des événements annuels à destination des autres secteurs d'activités. La communication sur ces journées s'effectuera : par voie directe auprès des professionnels des territoires pilotes, par voie dématérialisée, presse et réseaux sociaux pour les acteurs du bassin versant. ✓ **SENSIBILI-5, « boîte à outils pour partager »** : Ce qui a été fait : réalisation et diffusion de « fiches techniques » et de « guide technique », en ciblant prioritairement les exploitants agricoles ou les propriétaires riverains des cours d'eau. Ce qu'il est prévu de réaliser : l'idée est de "mettre en commun" des conseils pratiques (guide, fiche technique, ...) de manière virtuelle (il n'y a pas de face à face et on se sert prioritairement des outils numériques). "Mettre en commun", cela implique que ce n'est pas une seule personne qui anime et participe, mais bien qu'il y ait un échange entre tous. L'outil à privilégier pour des échanges interactifs tout au long de l'année serait un blog permettant à tous d'insérer des contenus de diverses natures et niveaux de technicité, par différents intervenants (partenaires techniques, élus, acteurs ...). Il est précisé que du temps d'animateur est à prévoir, afin d'assurer une modération des contenus. Une extraction annuelle, sous la forme d'une lettre, sera réalisée afin de faire un point plus précis sur les actions phares et continuer à dynamiser le réseau.

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL

Localisation	
Masse d'eau	Bassin versant

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	**Action**	**Maitres d'ouvrages**	**Coût estimatif**	**Plan de financement prévisionnel**							
				Agence de l'Eau		Chambre Consulaire				SMBV2A	
					50 %		25 %		… %		25 %
2018	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €
2019	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €
2020	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €
2021	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €
2022	SENSIBILI-4		2 350€	x	1 175 €	x	587,5 €			x	587,5 €
	SENSIBILI-5		5 000 €	x	2 500 €	x	1 250 €			x	1 250 €
TOTAL			36 750 €	x	18 375 €	x	9 187,5 €			x	9 187,5 €

Commentaires	SENSIBILI-4 : Pour l'organisation d'un événement, il faut prévoir : la rémunération de 2 intervenants pendant 2 journées (avec 1 journée de préparation et 1 journée d'intervention) = 2 intervenants X 2 j X 450 €/j = 1800 € et des frais divers = 550 €. Soit au total 2 350 € par événement.

	SENSIBILI-5 : pour la boîte à outils, l'estimation financière correspond uniquement au coût d'édition et de diffusion de fiches techniques (1 lettre à 200 exemplaires, représentant un investissement de 500 €) et de guide technique (1 guide à 500 exemplaires, représentant un investissement de 4 500 €). Le coût lié à la rédaction des fiches et à l'animation du blog est réalisé directement par le personnel du SMBV2A (ANIM).
Indicateur de suivi	nombre d'événements, nombre d'articles techniques
Partenaires	AEAG, CMA, CCI, CA, FD CUMA, CATZH, AHP, …
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- Discuter du partenariat avec les chambres consulaires

NON VALIDE
DOCUMENT DE TRAVAIL